

Par délibération du 22/10/2022 le conseil municipal de Saint-Alban-sur-Limagnole a pris la décision de réaliser la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour mémoire le PLU actuel a été approuvé le 28 avril 2006.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document communal de planification qui régit le droit des sols et qui vise à mettre en place des projets d'aménagements du territoire pour une durée moyenne de 10 ans.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comprend un cahier des charges qui a pour objectif principal de respecter le sens du développement durable, des énergies ou encore la protection de l'habitat.

La procédure de révision générale du Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été officiellement lancée en octobre 2021, depuis suite à mise en concurrence, le cabinet d'architecture et d'urbanisme « Cyrille BONNET » s'appuyant sur des compétences pluridisciplinaires a été retenu pour accompagner la commune. L'étude comprend le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement qui interviendra d'octobre 2022 à mars 2023 environ.

Ensuite la deuxième étape importante est la définition des grandes orientations du territoire pour les années à venir avec l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) au printemps 2023.

Enfin le travail sur le zonage, le règlement, les Orientations d'Aménagement Programmatiques (OAP) devrait entrer dans leur phase active l'été et l'automne 2023 pour un objectif d'approbation du PLU en conseil municipal début d'année 2025.

Un tel document d'urbanisme doit être réalisé en concertation avec la population et les acteurs du territoire. Ainsi durant la phase de diagnostic (d'octobre 2022 à mars 2023) de nombreux acteurs professionnels seront rencontrés. De même durant toute la phase de concertation, seront mis à disposition du public les éléments d'études au fur et à mesure de leur avancement à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune. Des réunions publiques seront réalisées.

A noter que sera mis à disposition, à l'accueil de la mairie, un registre destiné aux observations du public. Ces observations pourront aussi être envoyées par mail (mairie.stalban48@orange.fr) ou courrier postal (Mairie Place du Breuil 48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE).